

FEUILLET D'INFORMATION

LE CARIBOU DES BOIS DU CANADA

Il y a au Canada 2,4 millions de caribous repartis en quatre sous-espèces selon leur apparence, leur utilisation de l'habitat et leur comportement.

Le caribou de la toundra, qui compose environ la moitié de l'effectif total, se regroupe souvent en grands troupeaux dans le Grand Nord, et effectue des migrations saisonnières entre la toundra et la taïga. Le caribou des bois est généralement présent en groupes plus petits dans la forêt boréale de tout le pays, et dans les zones montagneuses de l'ouest du Canada.

Le caribou des bois est classé comme espèce en péril dans tout le Canada, en grande partie à cause des pertes ou des fragmentations de son habitat entraînées par les activités humaines. Le comité directeur technique national sur le caribou boréal, composé de représentants de tout le Canada, élabore en collaboration une stratégie nationale de rétablissement du caribou.



Le caribou des bois du Canada

Le caribou des bois fréquente les grandes étendues de forêts de conifères matures et surannées où on trouve beaucoup de lichens terrestres et arboricoles (c.-à-d. poussant sur les arbres). Il préfère les grandes zones contiguës, où les perturbations par l'homme ou les véhicules sont minimales, voire nulles.

Le caribou de montagne exploite une large plage d'altitudes au cours de l'année, et sa préférence pour les fonds de vallées et les pentes douces en hiver l'expose à entrer en conflit avec des activités humaines telles que l'exploitation forestière et la circulation en motoneige. Le caribou des bois préfère généralement les grandes étendues de forêt mature et les tourbières, et évite les zones de coupe à blanc, les habitats riches en arbustes et les sites dominés par le peuplier faux-tremble.

Parmi les nombreux facteurs ayant mené au déclin du caribou, citons la perte d'habitat découlant de la conversion de terres forestières à d'autres usages tels que l'agriculture, la dégradation de l'habitat consécutive à la récolte ou à d'autres perturbations, et la fragmentation du paysage et de l'habitat due à la récolte et à la présence de routes, de pipelines, de corridors de transport d'énergie ou d'autres développements. Les perturbations de grande échelle peuvent également améliorer l'habitat pour des espèces telles que le cerf et l'orignal, qui attirent des prédateurs dont le caribou est aussi une proie.

Les plans de rétablissement du caribou actuellement élaborés dans tout le Canada définissent son habitat essentiel et étayent des décisions liées à la planification de l'utilisation des terres, à l'accès routier et à la gestion à long terme de cet habitat. Les collectivités locales, les Premières Nations et les industries des ressources sont activement impliquées dans la mise en œuvre de ces mesures de rétablissement, et les plans d'aménagement forestier assurent la conservation de suffisamment d'habitat forestier, dans l'immédiat et pour l'avenir.

Parmi les autres stratégies de rétablissement figurent de solides initiatives de gestion locale destinées à maintenir l'habitat, et une planification et une gestion de l'accès réduisant le nombre de routes et de pistes qui pourraient ouvrir la région tant à l'homme qu'aux prédateurs.

FEUILLET D'INFORMATION

L'exploitation des ressources et le caribou

Les pratiques de gestion des forêts prennent en compte les besoins particuliers des différentes populations de caribou des bois

La protection des espèces en péril

Le régime national canadien de protection des espèces en péril inclut la législation fédérale sur ces espèces, les programmes de gestion de l'habitat et un réseau d'aires protégées constituant des exemples représentatifs de la biodiversité. Environ huit pour cent des forêts du Canada sont comprises dans des parcs et autres zones officiellement protégées. Certains parcs, comme le parc provincial de Wabakimi en Ontario, avec ses 892 061 hectares (2,3 millions d'acres), protègent d'importants habitats du caribou des bois.

La *Loi sur les espèces en péril* témoigne de l'engagement du gouvernement fédéral à empêcher la disparition des espèces sauvages, d'aider le rétablissement des espèces en péril et de gérer les espèces préoccupantes. Aux termes de la Loi, il est interdit de détruire l'habitat essentiel d'une espèce considérée en voie de disparition ou menacée, ou comme espèce disparue du pays. De nombreux territoires et provinces se sont aussi dotés de lois qui protègent les espèces menacées et leur habitat, dont le caribou.

Des Canadiens participent à la prise de décisions concernant l'aménagement, la protection et l'utilisation de 93 pour cent des forêts du Canada qui sont propriété publique. La planification intégrée de l'utilisation des terres permet à des personnes représentant une large gamme de secteurs et d'intérêts d'élaborer une vision commune pour l'utilisation de leurs terres et ressources publiques, vision qui tente d'établir un équilibre entre les considérations environnementales et les intérêts d'ordre économique, social et culturel.

de tout le Canada. La plupart des compagnies forestières exploitant des zones situées sur l'habitat du caribou ont mis en place une forme ou une autre de gestion de l'accès destinée à limiter les effets de l'homme et des prédateurs sur cette espèce.

Dans les régions fréquentées par des populations de caribous, les plans de gestion des terres et des ressources et les plans d'aménagement forestier définissent les zones où la récolte est autorisée, ainsi que les meilleures méthodes pour maintenir un habitat adéquat pour le caribou.

Les recherches montrent qu'il est préférable d'exploiter un faible nombre de grands secteurs de coupe plutôt que de multiplier les coupes de petite dimension. Ceci permet de diminuer le nombre de chemins d'accès, de limiter la fragmentation de l'habitat et du paysage, de réduire l'attrait du site pour les orignaux et cerfs qui attirent les prédateurs, et de rendre la région davantage semblable à l'habitat du caribou lorsqu'elle sera régénérée, dans 50 à 150 ans.

Les routes, surtout les routes permanentes toutes saisons, fragmentent l'habitat du caribou, créent des obstacles directs et entraînent une perte d'habitat par conversion des terres. Ces effets peuvent être atténués grâce à des stratégies à long terme de gestion des routes qui en réduisent le nombre et prennent en considération des éléments tels que la densité, la limitation de l'accès routier et la désaffectation.

Les mesures de réduction des impacts

Des activités de rétablissement du caribou sont en cours dans diverses instances au Canada, dont les suivantes :

En Alberta, les entreprises forestières et les compagnies pétrolières et gazières exploitant une zone de 500 000 hectares (1,24 million d'acres) qui inclut l'habitat des troupeaux de caribou de Little Smoky et du lac À la Pêche coordonnent la mise en valeur des ressources de manière à minimiser les impacts de l'accès.

Les faons nouveau-nés sont des proies faciles pour les prédateurs, mais des chercheurs du Yukon ont découvert qu'ils pouvaient aider un petit troupeau confronté à de graves déclin dus à cette prédation en enfermant les femelles gravides dans un enclos jusqu'à ce que les faons soient âgés d'environ trois semaines.

Dans certaines régions de Colombie-Britannique, des entreprises forestières exploitant des zones situées au cœur de l'habitat du caribou de montagne utilisent un système de récolte unique conçu spécifiquement pour conserver cet habitat. De plus, elles ont recours à de longs câbles et au débardage par hélicoptère pour exploiter des pentes plus abruptes qui ne constituent pas un habitat adéquat pour le caribou de montagne, et réduire le besoin de développer des routes.

En Ontario, la stratégie de rétablissement du caribou définit un certain nombre d'approches recommandées pour favoriser le caribou et propose cinq zones de rétablissement basées sur les différences dans sa répartition, les conditions écologiques et les menaces, chacune étant assortie de principes directeurs pour aider à l'élaboration de plans d'action.

Au Québec, les entreprises forestières préparent des plans d'aménagement spéciaux en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Ces plans prévoient le maintien temporaire de grands blocs de forêt et l'application de pratiques sylvicoles spéciales conçues entre autres pour permettre la récolte d'un certain volume de bois tout en préservant à court et moyen terme un habitat forestier répondant aux besoins du caribou.

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a entrepris une étude de surveillance détaillée destinée à déterminer la taille et la localisation de la population de caribou des bois. Des colliers émetteurs reliés à des systèmes satellitaires et de positionnement seront utilisés pour déterminer la répartition et aider à mieux comprendre l'utilisation de l'habitat.